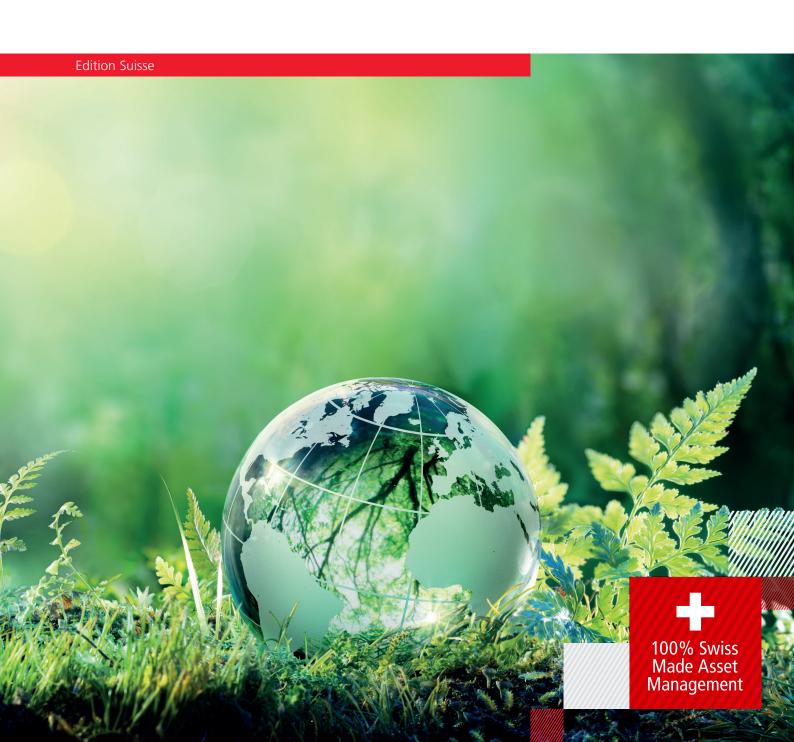


La durabilité est notre credo



Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank

Sous la marque Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank, des spécialistes confirmés mettent au point des solutions de placement et de prévoyance de premier ordre pour des investisseurs privés, des entreprises et des institutions. Le groupe Zürcher Kantonalbank est, avec la marque Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank, l'un des plus grands fournisseurs de fonds en Suisse. Il est connu pour son rôle de précurseur dans les placements durables, et ses fonds sont régulièrement primés aux niveaux national et international.

En bref

L'application des

critères ESG

entraîne une réduction des risques etde meilleures décisions de placement.



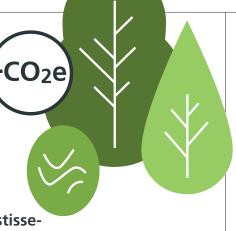
Renonciation

aux entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient de la production de charbon.

Nous nous engageons envers

l'Accord de Paris sur le climat

et orientons nos activités d'investissement dans les fonds de placement actifs dans les catégories d'actifs traditionnelles vers une réduction des émissions de CO₃e d'au moins 4% par an.



Nous assumons nos responsabilités grâce à

l'Investment **Stewardship**

en exerçant notre droit de vote et en entretenant un dialogue actif avec les

comportement de vote en





Liste noire également dans l'activité indicielle

Les entreprises qui produisent des armes prohibées sont exclues à 100% de nos actifs.



La durabilité a besoin de

transparence

Nos clients reçoivent régulièrement des rapports sur l'intensité en CO₃e, ainsi que sur les risques et opportunités liés à la durabilité de leur placement.

Information juridique: la mise en œuvre s'effectuera au cours de l'année 2020 (rapports à partir de 2021). Les approches de durabilité décrites dans cette brochure s'appliquent à l'ensemble de la fortune du fonds de placement ou à une grande partie de celle-ci. Les différents critères peuvent être appliqués différemment pour les différentes gammes de produits. Voir le tableau à la page 8 pour plus d'informations.

Objectif de l'Accord de Paris dans nos fonds de placement actifs



Pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris d'un réchauffement climatique inférieur à 2 degrés, il faut baisser les émissions globales de CO₂e¹ d'au moins 4% par an à partir du 01.01.2020. Cela est confirmé par les données scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Swisscanto Invest a pour ambition de contribuer activement à la protection du climat avec ses investissements. Dans le contexte de changements structurels majeurs, nous voulons par ailleurs protéger nos investisseurs en gérant les actifs qui nous sont confiés de manière optimale au regard des risques et opportunités émergents. Notre stratégie climatique pour 2020 met donc systématiquement l'accent sur le dialogue et l'allocation de capital:

En tant qu'actionnaire et bailleur de fonds, à travers ce dialogue actif, nous encourageons les entreprises à formuler des objectifs de réduction de leurs émissions de CO_2 e, et à les mettre en œuvre.

Grâce à l'allocation de capital, nous veillons à ce que tous nos fonds Responsible actifs dans les catégories de placement traditionnelles aient une intensité carbone décroissante compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Pour cela, nous comptons réduire le nombre d'entreprises et d'Etats à forte intensité de CO₂e qui ne disposent d'aucune stratégie de réduction de leurs émissions de CO₂e,

et favoriser les entreprises et les Etats à faible intensité de CO_2 e ainsi que ceux qui poursuivent des objectifs de réduction des émissions de CO_2 e.

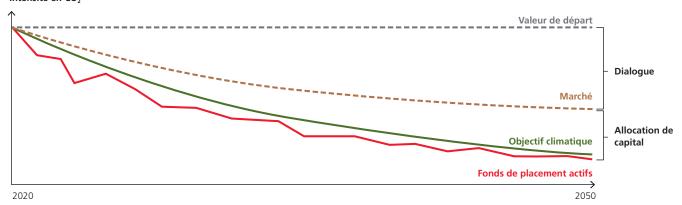
L'ordre de grandeur est d'au moins 4%. C'est la valeur dont les émissions de CO₂e devraient baisser chaque année. Nous nous orientons en fonction des mesures disponibles de l'intensité en CO₂e, laquelle correspond aux émissions de CO₂e en fonction du chiffre d'affaires ou de la création de valeur. A partir de 2021, nous indiquerons l'intensité en CO₂e de nos fonds de placement en toute transparence.

Mise en œuvre de l'objectif CO,e

L'objectif de chaque portefeuille est basé sur l'intensité en CO_2 e de l'indice de référence à fin 2019. A partir de cette valeur de départ, l'intensité maximale est réduite par deux facteurs : premièrement, par la réduction annuelle ciblée de 4% des émissions de CO_2 e et deuxièmement, par la croissance économique mondiale. L'intensité en CO_2 e est mesurée pour les entreprises en établissant le rapport entre les émissions de CO_2 e et le chiffre d'affaires en USD. Si l'économie est en croissance, l'intensité doit diminuer en plus de cette croissance nominale, afin que les émissions absolues diminuent quand même de 4% par an. L'intensité maximale en CO_2 e est donc déterminée par la formule suivante :

Valeur de départ \times (1-4%)^{an}/(croissance nominale cumulée).

Atteindre l'objectif climatique grâce au dialogue et à l'allocation de capital Intensité en CO₂



Source: Swisscanto Invest

 $^{^1}$ L'équivalent CO $_2$ (CO $_2$ e) est une unité de mesure utilisée pour uniformiser l'impact climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO $_2$), le méthane (CH $_4$), le gaz hilarant (N $_2$ O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

Réduction des risques, meilleures décisions de placement



Réduction des risques grâce à l'exclusion des entreprises dont les modèles d'affaires ne sont pas compatibles avec les critères ESG

Nous n'investissons pas dans des entreprises qui, sur la base de nos considérations ESG, n'ont pas un modèle d'affaires d'avenir et/ou présentent des risques inacceptables en matière de réputation. Outre les exclusions résultant de la liste noire, il s'agit actuellement d'entreprises liées aux secteurs suivants:

- fabricant d'armes et de munitions
- extraction du charbon (chiffre d'affaires > 5%)
- production de contenu pornographique
- infractions au Pacte mondial des Nations unies²

Nous adaptons les exclusions en permanence aux nouvelles découvertes et aux normes sociales



Meilleures décisions de placement grâce à l'intégration systématique de critères ESG

Les critères ESG font partie intégrante de notre processus de placement actif. L'intégration systématique de ces critères nous permet d'identifier très tôt les risques, mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG et de les traduire en valeur ajoutée pour nos clients. Les critères ESG viennent compléter l'analyse financière pure, et nous sommes persuadés qu'ils permettront d'aboutir à des décisions de placement avisées.

Dans le cas des obligations, cela peut conduire à une meilleure protection contre les défaillances de crédit car une analyse ESG approfondie peut mieux révéler les risques éventuels.

 En matière d'actions, l'analyse systématique des tendances ESG nous permet d'identifier les entreprises qui peuvent bénéficier des développements et ainsi contribuer positivement à notre performance. La compréhension des données ESG ainsi qu'une plateforme d'information robuste et intégrée dans le système de gestion de portefeuille sont par conséquent au cœur de nos réflexions stratégiques.

Analyse approfondie des principaux risques

Une analyse de risque supplémentaire est effectuée pour les émetteurs qui présentent des risques ESG particulièrement marqués. Notre score ESG quantitatif total sert de base à nos décisions d'investissement. Le score ESG est calculé pour tous les titres de l'univers de placement pour lesquels des données sont disponibles dans les trois dimensions **E**, **S** et **G**. Des Etats et des entreprises non cotées sont également évalués. Toutes les sources de données proviennent d'organisations indépendantes. Une analyse ESG particulièrement détaillée cible les 20% les plus bas du score total. Un investissement dans ces titres n'est possible que pour des raisons économiques et de diversification et doit être justifié en conséquence.

² Norme des Nations unies relative aux droits de l'homme, droits du travail, normes environnementales et anti-corruption

Responsabilité sur toute la ligne



Fonds indiciels Responsible

Notre gamme de produits dédiés tient compte des aspects durables dans le portefeuille indiciel. D'une part, les exclusions d'entreprises avec des modèles d'affaires ESG critiques déjà mentionnées sont appliquées. De plus, dans les fonds indiciels Responsible, nous excluons en moyenne les 20% d'entreprises les moins performantes par secteur sur la base du score ESG de Swisscanto Invest (ou « Laggard-Out») et réduisons l'empreinte carbone d'environ 20%. Pour ce faire, nous nous appuyons sur un processus méthodologique dans lequel les exigences relatives à un placement indiciel fondamental (par ex. benchmark courant, large diversification, attentes en matière de rendement/risque conformément à l'indice de référence) sont respectées à tout moment.

Les fonds immobiliers Swisscanto visent également une réduction de l'intensité en CO₂e

En ce qui concerne les biens immobiliers existants, nous nous orientons sur les objectifs de la voie SIA vers l'efficacité énergétique (SIA 2040), qui repose sur la vision de la société à 2000 watts et sur l'objectif de 2 degrés de l'accord de Paris sur le climat. Pour les projets de construction aussi, nous nous orientons vers des standards établis en matière d'efficacité énergétique (par ex. Minergie). Pour les nouvelles constructions et la production de chaleur dans les immeubles existants, nous misons sur les énergies renouvelables.



Liste noire

Nous appliquons la liste noire Swisscanto dans tous les portefeuilles gérés activement et indexés. Sont notamment exclus les fabricants d'armes prohibées (bombes à sous-munitions et armes à sous-munitions, mines antipersonnel et mines terrestres, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires, armes à uranium enrichies, et armes laser aveuglantes). Notre évaluation se fonde principalement sur la législation suisse et sur les accords internationaux ratifiés et reconnus par la Suisse. En

général, notre évaluation est conforme aux recommandations d'exclusion SVVK-ASIR. Toutefois, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, d'exclure ou de renoncer à exclure des entreprises supplémentaires.



Dialogue actif / Droits de vote

En tant qu'actionnaire et bailleur de fonds, nous encourageons activement les entreprises à formuler des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO₂e et à les mettre systématiquement en œuvre. En outre, nous invitons les entreprises à rejoindre l'initiative « Science-Based Targets ». Nous entretenons un dialogue permanent avec la direction de l'entreprise et nous nous engageons par le biais de la plateforme de collaboration des UN PRI ainsi que via différentes initiatives des investisseurs. Pour l'exercice du droit de vote, nous disposons de nos propres directives de vote orientées sur la durabilité qui se basent sur des règles suisses et internationales de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). Nous publions notre comportement de vote de manière transparente sur swisscanto.com/voting. Pour les placements immobiliers directs, nous assumons la responsabilité de l'engagement par une influence active et un comportement de vote cohérent dans les communautés de copropriétaires. Les locataires des immeubles du portefeuille sont activement informés et interrogés sur des thèmes liés à la durabilité, et soutenus dans la mise en œuvre des objectifs de durabilité.



Transparence dans chaque portefeuille

A partir de 2021, nos clients recevront un rapport détaillé sur leurs actifs en ce qui concerne divers indicateurs ou dimensions de durabilité, par exemple:

- notations ESG
- intensités en CO₂e, y compris mesure de la compatibilité avec l'objectif climatique de 2 degrés
- Entreprises exclues

Fonds Impact à très haut niveau de durabilité

Notre gamme de produits Sustainable s'élargit. Nous nous concentrons systématiquement sur le rendement assorti d'une utilité sociale et investissons de manière ciblée dans les entreprises qui, grâce à leur modèle d'affaires durable, contribuent de manière significative à la réalisation de l'un des 17 objectifs de développement durable de l'ONU (UN SDG). Au cœur de notre processus de placement se trouve l'analyse d'impact, qui identifie les entreprises et pays de l'univers initial mondial qui utilisent leur capacité d'innovation pour créer des produits et services compatibles avec l'environnement et la société.

Six domaines d'investissement qui font la différence

Dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies, nous nous concentrons sur les entreprises et pays de six domaines d'investissement dont nous sommes convaincus qu'ils contribuent au développement durable de notre environnement et de notre société. Concrètement:

- Energie: énergies renouvelables, efficacité énergétique
- Mobilité: transports publics, transports individuels
- Ressources : eau, efficacité des ressources
- Santé: accès aux soins de base, promotion de la santé
- Finances: accès aux services financiers, à l'infrastructure financière
- Savoir: formation, réseautage

Processus de placement en plusieurs étapes

Tous les titres à Sustainability Impact sont soumis à un processus de durabilité complexe qui garantit que les entreprises et pays représentés dans nos portefeuilles Sustainable ont le plus fort impact sociétal. Ce processus de sélection élimine environ 70% de l'univers de départ.

- Critères d'exclusion: Les nombreux critères d'exclusion permettent d'écarter près de 20% de l'univers de départ.
- Approche best in class et recherche dans les médias:
 Une analyse de 45 critères ESG permet d'identifier les entreprises les plus durables.
- Analyse du Sustainability Impact: Les entreprises et les pays ayant la plus grande utilité sociétale et une croissance rentable sont identifiés.

Et l'objectif climatique de 2 degrés ?

Dans les fonds de placement Sustainable, l'intensité carbone pondérée est déjà généralement inférieure d'au moins 50% à l'indice de référence, puisque les entreprises à forte intensité de CO₂e sans stratégie climatique sont systématiquement évitées. Aucun investissement n'est fait dans la production de sources d'énergie fossiles, dans l'exploitation de centrales électriques à combustibles fossiles, dans les compagnies aériennes ou dans les constructeurs d'automobiles et d'avions. Nous poursuivons cette philosophie d'investissement pour les fonds de placement Sustainable depuis plus de vingt ans.

Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals)





































Source: ONU (2016)

11/20 Imprimé en Suisse sur du papier recyclé à 100%

Vue d'ensemble de notre offre de produits

			Stewardship	Controverses		ESG	Climat	Impact	Transparence
				**		ESG	CO ₂ e		
	Ligne de produits	Application ¹	Voting Engagement	Liste noire Swisscanto ²	Autres exclusions	Intégration ESG systématique	Réduction du CO₂e	Impact Investing	Reporting sur la durabilité ⁸
Actif	Sustainable	Fonds Impact à très haut niveau de durabilité							
	Responsible	Fonds dans les catégories d'actifs traditionnelles							
		Fonds immobiliers directs				4	6		
Passif		Fonds indiciels Responsible			_	5	7		
		Fonds indiciels Standard							

- ¹Les approches de durabilité s'appliquent à l'ensemble de la fortune du fonds ou à une grande partie de celle-ci. Les différents critères peuvent être appliqués différemment pour les différentes gammes de produits.
- ² A titre exceptionnel, dans les cas qui le justifient et à condition de préserver les intérêts des investisseurs, il est possible de s'écarter de la liste noire de Swisscanto, par exemple lors du recours à des produits de tiers.
- ³ Exclusions importantes: les critères d'exclusion de nos fonds Impact durables sont encore plus complets que dans la gamme Responsible.
- ⁴ La durabilité est un critère central du gestionnaire de fortune. Au-delà des aspects économiques, une grande importance est également accordée aux aspects écologiques et sociaux.
- ⁵ Screening ESG: en ce qui concerne les placements directs, l'univers des titres est réduit en excluant les titres qui ne respectent pas bien les critères ESG par rapport à leurs pairs (« Laggard-Out »).
- ⁶ Efficacité énergétique des biens immobiliers directs: nous nous référons ici à la voie SIA vers l'efficacité énergétique (SIA 2040), qui s'oriente sur la vision de la société de 2000 watts et sur l'objectif de 2 degrés de l'accord de Paris sur le climat.
- ⁷ Réduction de CO₂e: au lieu de la réduction récurrente de CO₂e de 4% par an à partir de 2020, l'intensité en CO₂e est réduite d'environ 20% par rapport à l'indice de référence dans la construction du portefeuille.
- ⁸ Reporting disponible à partir de 2021

Mentions légales

Cette publication est destinée à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux investisseurs d'autres pays. Les présentes informations sont publiées à titre purement publicitaire et informatif et ne constituent ni un conseil en placement ni des recommandations. Les seules sources d'information faisant foi pour l'acquisition de parts de fonds Swisscanto sont les documents réglementaires respectifs (contrats de fonds, conditions contractuelles, prospectus de vente et/ou informations clés pour l'investisseur ainsi que les rapports de gestion). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur le site swisscanto.com et sous forme papier auprès de Swisscanto Direction de Fonds SA, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, qui représente les fonds luxembourgeois, ainsi qu'auprès de toutes les agences de la Zürcher Kantonalbank, Zurich. Les informations et les opinions proviennent de sources fiables et peuvent être modifiées à tout moment. En dépit d'une démarche professionnelle, Swisscanto et la Zürcher Kantonalbank ne peuvent garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations fournies. Swisscanto et la Zürcher Kantonalbank déclinent toute responsabilité concernant des investissements qui auraient été effectués sur la base du présent document. Les présentes informations ne constituent une offre que dans la mesure où elles sont expressément désignées comme telles. Cette publication n'a pas été élaborée dans le respect des directives visant à garantir l'indépendance des analyses financières et n'est pas non plus soumise à l'interdiction de négoce suite à la diffusion d'analyses financières. Tout investissement comporte des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. La performance passée ne constitue ni un indicateur ni une garantie de performance future. Les investissements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. La présente publication et les informations qu'elle contient ne peuvent être distribuées et/ou transmises à des personnes susceptibles de répondre à la dé